

Communiqué de presse  
**GUERRE COMMERCIALE: CE N'EST PAS LE TEMPS DE LIMITER L'ACCÈS À  
L'ASSURANCE EMPLOI**



Solidaire  
depuis 1921



**Montréal, le 9 octobre 2025.** - Les groupes de défense des sans-emploi, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) et le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) et les grandes centrales syndicales québécoises (CSD, CSN, CSQ et FTQ) tiennent à exprimer leur déception face à l'expiration en date du 11 octobre de la mesure qui permettait une admissibilité élargie à l'assurance-emploi dans le contexte actuel de guerre commerciale et de hausse du chômage.

L'expiration de cette mesure d'ajustement du taux de chômage, dans un tel contexte économique, réduira l'accès à l'assurance-emploi pour des travailleurs et travailleuses qui en ont véritablement besoin. De plus, nous considérons que la reconduction de la mesure concernant le « délai de carence » et celle de la suspension de la répartition de la rémunération payée avant d'avoir accès aux cotisations atteint à peine un minimum des besoins des travailleurs et travailleuses.

Ensemble, les groupes et les centrales syndicales invitent le gouvernement fédéral à plutôt mettre en place des mesures permanentes améliorant l'accès au plus important programme social canadien dans le cadre de son prochain budget le 4 novembre prochain.

« En campagne électorale, Mark Carney avait conservé la position des libéraux des dernières années, promettant de renforcer le filet social et une assurance-emploi mieux adaptée aux réalités du travail. Or, non seulement n'y a-t-il pas de réforme du programme, mais son gouvernement recule sur la seule mesure qui permettait d'élargir l'accès à l'assurance-emploi dans un contexte d'insécurité économique provoquée par la guerre commerciale avec les États-Unis », ont déclaré Selma Lavoie et Milan Bernard, co-porte-paroles du CNC. « Comme si ce n'était pas assez, la nouvelle mesure introduite ne s'applique qu'aux "travailleurs de longue date" et risque bien de laisser tomber ceux et celles avec des emplois précaires et vulnérables, comme les travailleurs saisonniers, les employés contractuels et à temps partiels, les jeunes et les nouveaux arrivants, de même que certains secteurs importants de l'économie ».

« Ça fait des années que les groupes syndicaux, communautaires et sociaux se mobilisent pour exiger une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi. Trop de travailleuses et de travailleurs sont exclus d'emblée du régime. Favoriser l'admissibilité, c'est la clé. Alors, pourquoi retirer la seule mesure facilitant l'accès au régime depuis longtemps ? Exiger un meilleur filet social, c'est faire un pas concret – et essentiel – vers un régime réellement universel, accessible, juste et non discriminatoire. Le gouvernement fédéral ne peut plus faire semblant en instaurant des mesures temporaires à la pièce. Il doit agir, maintenant ! », dénonce Michael Bizzarro, co-coordonnateur du MASSE.

« Avec la guerre commerciale qui fait rage, les centrales syndicales du Québec demandent au gouvernement Carney de ne pas se limiter à soutenir seulement les entreprises, mais aussi les travailleuses et les travailleurs dans les secteurs affectés. Dans cette optique, il faudrait notamment hausser les prestations d'assurance-emploi et augmenter les transferts fédéraux relatifs à la formation afin de donner un réel appui aux principales victimes de cette guerre qui perdure malgré les efforts de trouver un terrain d'entente avec Donald Trump », affirment à l'unisson Luc Vachon, président de la CSD, Caroline Senneville, présidente de la CSN, Luc Beaugard, secrétaire-trésorier de la CSQ, et Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ.

En février dernier, les groupes de défense des sans-emploi et les centrales syndicales avaient d'ailleurs appelé à mettre en place les mesures suivantes :

- Une norme universelle d'admissibilité de 420 heures ;
- Une augmentation du montant des prestations et l'établissement d'un seuil plancher à 500 \$ ;
- Que l'exclusion pour fin d'emploi invalide ne s'impose que sur le dernier emploi occupé ;
- Rendre permanente la mesure permettant de recevoir des prestations plus tôt en simplifiant les règles régissant le traitement des indemnités de départ et autres sommes versées à la suite d'une cessation d'emploi.

La coalition invite ainsi de nouveau le gouvernement à profiter du budget pour mettre en place ces mesures, afin de fournir aux travailleurs et aux travailleuses une réelle protection en cas de chômage.

-30-

**Source** : Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

**Informations :**

Milan Bernard, co-porte-parole du CNC, tél. : 514-933-3764 - Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)

Michael Bizzarro, co-coordonateur du MASSE, tél. : 514-524-2226 - Courriel : [masse@lemasse.org](mailto:masse@lemasse.org)

Thierry Larivière, conseiller aux communications de la CSN, tél. : 514-966-4380 - Courriel : [thierry.lariviere@csn.qc.ca](mailto:thierry.lariviere@csn.qc.ca)

Simon Lajoie, conseiller syndical aux communications CSD, tél. : (514) 662-5495 - Courriel : [lajoies@csd.qc.ca](mailto:lajoies@csd.qc.ca)

Étienne Richer, conseiller aux communications et aux relations de presse, Cell : (581) 983-6130 - Courriel : [richer.etienne@lacsq.org](mailto:richer.etienne@lacsq.org)

Alexis Brabant, conseiller syndical FTQ, tél. : (514) 606-8496 - Courriel : [abrabant@ftq.qc.ca](mailto:abrabant@ftq.qc.ca)